

UN PARTENARIAT POUR PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) À L'ÉCOLE

Le 22 mars, l'évènement de bilan des 6 premiers mois du programme « Mon ESS à l'école » ou « Mon Entreprise Sociale et Solidaire à l'École » organisé par L'ESPER sera l'occasion pour Roland Berthilier, président de L'ESPER et Marie-Martine Lips, présidente du Conseil National des CRESS (CNCRESS) de signer un protocole de coopération visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes, dans un cadre scolaire.

UN ACCORD DE PARTENARIAT STRUCTURANT

Forts d'un travail partenarial enrichi au fil des années, le CNCRESS et L'ESPER souhaitent poursuivre leur action au niveau national et dans les territoires à travers la coopération des CRESS et des correspondants régionaux de L'ESPER pour soutenir, développer et initier des actions de sensibilisation et d'éducation à l'ESS dans un cadre scolaire. Cette démarche de coopération vise à :

- ▶ Accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets co-portés par le CNCRESS et L'ESPER en matière de sensibilisation et d'éducation à l'ESS et tout particulièrement les évènements liés à « mon ESS à l'école », la « Semaine de l'ESS à l'école » ou bien la promotion du portail de ressources pédagogiques en ESS « Ressourc'ESS »
- ▶ Déployer un partenariat privilégié entre le réseau des CRESS et L'ESPER sur les questions éducatives, permettant notamment la coordination de leurs positionnements et de leurs représentations respectives dans les instances nationales et régionales en fonction de leurs domaines de compétences.
- ▶ Développer ensemble les leviers et actions favorisant la prise en compte des intérêts de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques régionales, dans le cadre des grands schémas d'orientation notamment et, tout particulièrement, à décliner les accords-cadres nationaux signés entre L'ESPER et le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et celui en charge de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- ▶ Proposer des axes de positionnement et de communication partagés entre les CRESS et les correspondants régionaux de L'ESPER.
- ▶ Développer des échanges dans le cadre des travaux de l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire mis en place par le CNCRESS.

LES CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

Organisations territoriales des entreprises de l'ESS, les CRESS assurent les missions de représentation, de défense, de promotion, de développement et d'observation de l'ESS au niveau régional. Elles rassemblent les entreprises de l'ESS au-delà de leurs statuts pour développer des coopérations, une intelligence commune et porter le projet de l'économie sociale et solidaire. Les CRESS sont présentes dans les toutes les régions de France (métropole et DOM). Les CRESS sont inscrites dans l'article 6 de la loi ESS.

www.cncres.org

L'ESPER

L'Économie sociale partenaire de l'École de la République (L'ESPER) rassemble 46 associations, mutuelles, coopératives et syndicats qui œuvrent dans le monde de l'éducation, de la maternelle à l'université, pour mieux faire connaître l'économie sociale et solidaire (ESS). L'ESPER est signataire de deux accords-cadres en 2013 et 2014 avec les Ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Ministère délégué à l'Économie sociale et solidaire.

www.lesper.fr

Contacts presse : **CNCRESS** : Laurence Delort – laurence.delort@cncres.org – 01 49 88 52 64 ; **ESPER** : Juliette Perchepied – [juliette.perchepied\[at\]lesper.fr](mailto:juliette.perchepied[at]lesper.fr) – 01 40 47 24 18